

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 25 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 25 novembre à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le seize novembre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire

Présents :

Patricia ZEISS (*Maire*)

Dominique BERNARD, Chantal WALTER, Bernard TAILLY (*Maires adjoints*)

Camil AMRAT, Sylvain BERTHIER, Sylvie CABEZAS, Thomas DAVENNE, Pascal DERCHE, Nathalie MARTIN, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Monique RISCH, Marie-Claire RUMIN (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir :

Sébastien HUART pouvoir donné à Bernard TAILLY
 Martine BERNARD pouvoir donné à Patricia ZEISS
 Dominique COUDRAY pouvoir donné à Dominique BERNARD
 Arnaud GUICHET pouvoir donné à Chantal WALTER
 Claude BELLENGER pouvoir donné à Patricia ZEISS
 Philippe JAUSET pouvoir donné à Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN
 Christian LAMBERT pouvoir donné à Pascal DERCHE

Absents excusés : Cécile PALLATIN, Florence PERSICO, Christelle FERRE

Secrétaire de séance : Nathalie MARTIN

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.
 Le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire propose de fixer, dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux des indemnités applicables aux agents de la commune. Elle indique que la notion d'heures supplémentaires correspond aux heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Considérant que le fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires. Madame le Maire propose de déterminer la liste des emplois des catégories B et C ouvrant droit à ces indemnités ainsi que la rémunération y afférant.

Où l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération.

1.2 Signature de la convention de veille et de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF)

Rapporteur : Bernard TAILLY

Compte tenu que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France a vocation à réaliser des acquisitions foncières de nature à faciliter les opérations et actions d'aménagement des collectivités et à en assurer le portage dans l'attente de la phase opérationnelle du projet et considérant les projets de la Commune, le conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention de veille et de maîtrise foncière avec l'EPFIF pour une durée de 5 ans, définissant ainsi les modalités de partenariat avec la Commune.

Après examen, la délibération est adoptée à l'unanimité.

1.3 Renouvellement de la convention de délégation de compétences pour la mutualisation de la collecte et du traitement des dépôts sauvages.

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de délégation de compétences pour la mutualisation de la collecte et du traitement des dépôts sauvages avec la Communauté d'Agglomération VALPARISIS compte tenu du bilan favorable de cette coopération.

1.4 Attribution de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération ValParisis (CAVP) par la Commune de Frépillon concernant le déploiement de la vidéoprotection.

Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre d'un déploiement supplémentaire de caméras de vidéoprotection, il convient de signer avec la CAVP une convention afin de fixer les modalités techniques, administratives et financières de la participation de la Commune.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité adopte la délibération.

1.5 Fixation du tarif du séjour à METABIEF du 27 février au 5 mars 2022.

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal sur proposition de Madame le Maire fixe à 300 € le montant de la participation familiale pour le séjour de ski organisé dans le cadre du centre de loisirs. Madame le Maire précise que le montant demandé ne représente que 50 % du montant du séjour par enfant. Elle précise en outre que, pour en faciliter l'accès, les familles pourront payer en deux fois et solliciter en cas de besoin le CCAS.

2 URBANISME

2.1 Rachat d'un ensemble de parcelles à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) Opération du « Clos du Boucher »

Rapporteur : Bernard TAILLY

Bernard TAILLY, rappelle que l'EPFIF a acquis, à la suite d'une convention de veille et de maîtrise foncière en vue de l'aménagement du secteur dit du « Clos du Boucher », un ensemble de parcelles dont certaines bâties pour être cédées à la Commune. Compte tenu que le projet est en cours, que les permis sont délivrés, il est proposé au Conseil municipal de racheter l'ensemble des parcelles d'une superficie de 14 392 m² pour un montant de 980 677, 82 €, *étant* entendu que celles-ci feront l'objet après aménagement d'une revente partielle au promoteur pour la construction de logements sociaux.

Le Conseil à l'unanimité approuve l'acquisition.

3 FINANCES

3.1 Réalisation d'un prêt relais dans le cadre du préfinancement de construction de logements Opération « Clos du Boucher ».

Rapporteur : Bernard TAILLY

Pour financer l'opération du « Clos du Boucher », il convient de contracter un prêt relais dans l'attente de la vente des parcelles, propriétés de la commune. Après examen des offres, il est proposé de retenir « LA BANQUE POSTALE » pour un montant de 1 200 000 euros au taux d'intérêt de 0,300 % pour une durée de 2 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'offre de prêt.

3.2 Remise exceptionnelle sur le montant du droit de place du camion pizza.

Rapporteur : Dominique BERNARD

Le Conseil municipal à l'unanimité, compte tenu de la crise sanitaire et de toutes les contraintes liées au confinement, consent une réduction de 50 % sur le montant du droit de place pour le camion pizza « AU FOUR GOURMAND » pour l'année en cours.

3.3 Remise exceptionnelle sur le montant du loyer de l'appartement de Monsieur PRINIOTAKIS, 2 chemin de la justice.

Rapporteur : Dominique BERNARD

À la suite des problèmes techniques (fuites importantes) rencontrés sur le logement, il est proposé, compte tenu de la responsabilité de la Commune, d'exonérer Monsieur PRINIOTAKIS du montant du loyer de septembre 2021 soit la somme de 680,94 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3.4 Décision modificative n°1 – Budget Commune

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les dépenses et les recettes du budget communal sans modifier l'équilibre du budget, la décision modificative ci-dessous est approuvée à l'unanimité.

Investissement	Dépenses	Recettes
21-2111 Terrains nus	- 3000,00 €	
16- 165 Dépôts et cautionnements	+ 3000,00 €	

3.5 Décision modificative n°1 – Budget Ateliers locatifs et commerces

Rapporteur : Madame le Maire

Comme pour le budget communal, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 suivante :

Fonctionnement	Dépense	Recette
011-615228 Autres bâtiments	- 3000,00 €	
67-6743 Subvention de fonctionnement (remises exceptionnelles)	+ 3 000,00 €	

3.3 Fixation des tarifs des services communaux – Année 2022

Rapporteur : Madame le Maire

Il est proposé d'augmenter de 2,6 % les tarifs des services communaux pour tenir compte de l'inflation.

Les tarifs ci-dessous sont adoptés à l'unanimité

	2021 (En €)	2022 (En €)
SALLE DES FETES		
Garantie par chèque	300,00	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	471,00	483,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	883,00	906,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 174,00	1 205,00
Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	177,00	182,00
Dito pour les associations	89,00	91,00
Location de verre, l'armoire 100 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	71,00	73,00
Dito pour les associations	37,00	38,00
Vacation de régisseur	234,00	240,00
TARIFS DIVERS		
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,50	2,50
Droit de place – vente occasionnelle	124,00	127,00
Droit de place hebdomadaire au semestre	208,00	213,00
Concession emplacement sans caveau 30 ans	428,00	439,00
Concession emplacement sans caveau 60 ans	857,00	879,00
Concession avec caveau ou coffre circulaire 30 ans / 1 ^{ère} attribution	1 668,00	1711,00

Concession avec caveau ou coffre circulaire 60 ans / 1 ^{ère} attribution	2 093,00	2 147,00
Renouvellement concession attribuée avec caveau ou coffre circulaire 30 ans	435,00	446,00
Renouvellement concession attribuée avec caveau ou coffre circulaire 60 ans	872,00	895,00
Concession cavurne / 1 ^{ère} attribution 30 ans	584,00	599,00
Concession cavurne / 1 ^{ère} attribution 60 ans	796,00	817,00
Concession cavurne renouvellement 30 ans	132,00	135,00
Concession cavurne renouvellement 60 ans	264,00	271,00
Taxe débits de boisson	99,00	102,00
Sacs déchets verts par 20	3,00	3,00
Redevance terrasse commerciale par m ²	10,00	10,00

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Instauration de la déclaration préalable de travaux pour la réfection des façades

Rapporteur : Bernard TAILLY

Pour maintenir une harmonie d'ensemble du bâti, notamment concernant les matériaux et les teintes des façades, qu'il s'agisse d'un ravalement, d'une mise en peinture ou d'une construction neuve, il est proposé de soumettre les travaux de ravalement à autorisation d'urbanisme, afin de faire respecter les prescriptions du PLU en vigueur.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

4.2 Autorisation à Madame le Maire de signer une convention avec la société « SCCV LES REINES »

Rapporteur : Bernard TAILLY

Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'ensemble composée de 34 logements, rue du Coudray, il convient de définir les conditions de rétrocession dans le domaine communal d'une partie de la parcelle AC n° 70 pour une contenance de 629 m² inscrite en zone Na du règlement du PLU pour un euro symbolique.

Où l'exposé, les membres du Conseil à l'unanimité autorisent Madame le Maire à signer ladite convention.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 22 h 15.
